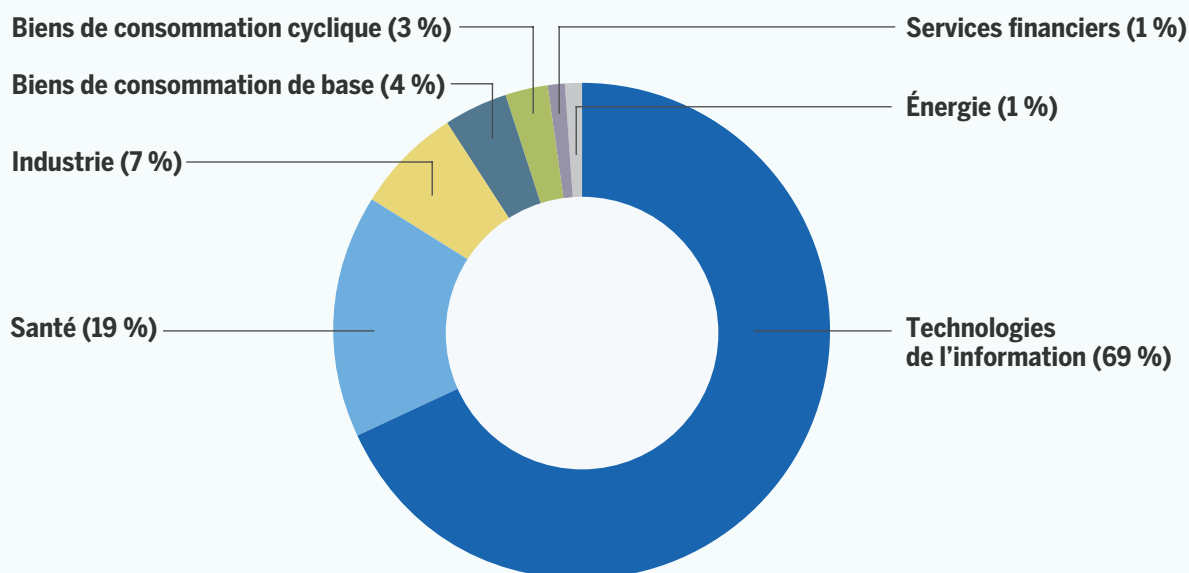


L'importance du rapatriement des bénéfices réalisés à l'étranger

Les législateurs de Washington envisagent une révision du code des impôts afin de favoriser le rapatriement aux États-Unis de liquidités importantes. Selon Goldman Sachs, leur montant pourrait atteindre près de 1 000 milliards de dollars, et permettrait aux entreprises établies aux États-Unis d'accroître et d'optimiser leurs dépenses au sein du marché intérieur. Pourquoi cette mesure est-elle importante et quelles sont les opportunités d'investissement associées ?

**Répartition des bénéfices étrangers non taxés
des entreprises du S&P 500 par secteur**



Source : Goldman Sachs Global Investment Research à partir des 10-K de 2016.

- Les investisseurs doivent partir du principe que 85 % des bénéfices réalisés à l'étranger (et non taxés) proviennent d'entreprises des secteurs des technologies de l'information et de la santé.
- Les entreprises américaines devraient pouvoir rapatrier leurs bénéfices à tout moment et sans frais supplémentaires après s'être acquittées du montant de l'impôt sur les liquidités étrangères non taxées aux États-Unis, quelle que soit la date de rapatriement des fonds.
- En l'absence d'une limitation temporelle, les entreprises peuvent allouer les fonds rapatriés à des dépenses stratégiques.
Au cours des 12 derniers mois, les entreprises du S&P 500 disposant de revenus de source étrangère non taxés ont consacré 58 % de leurs décaissements à leur croissance (dépenses d'investissement, recherche et développement, fusions-acquisitions) et 42 % à la rémunération des actionnaires (rachat d'actions, dividendes)¹.
- Quelles que soient les stratégies d'utilisation de ces fonds, ces derniers devraient favoriser la croissance des bénéfices et soutenir les actions des entreprises des secteurs des technologies de l'information et de la santé.

¹ Goldman Sachs (2017) « Overseas Cash Repatriation Would Boost Shareholder Returns and Growth Investments ». Opinions sur les actions américaines.

Les opinions exprimées sont celles de Fred Alger Management, Inc. (« FAM ») et d'Alger Management Ltd. (« AML ») en octobre 2017. Ces opinions sont sujettes à modification à tout moment et ne garantissent pas la performance future des marchés, de tout titre ou fonds géré par Fred Alger Management, Inc. Ces opinions ne visent pas à fournir des conseils en investissement et ne sauraient être considérées comme une recommandation à acheter ou vendre des titres. FAM agit en qualité de société de gestion conseillée d'AML.

Fonds autorisés par le régulateur suisse (Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers, FINMA) à distribuer leurs parts publiquement en Suisse : pour les parties concernées, les règlements, les Statuts, le Prospectus et le Prospectus simplifié, dans leurs dernières versions, ainsi que les rapports annuels et semestriels du Fonds, sont fournis gracieusement au représentant en Suisse. ACOLIN Fund Services AG, Affolternstrasse 56, CH-8050 Zurich. L'agent payeur en Suisse est Neue Helvetische Bank AG, Seefeldstrasse 215, CH-8008 Zürich.

Alger Management, Ltd. (numéro d'immatriculation 8634056, domiciliée 78 Brook Street, Londres W1K 5EF, Royaume-Uni) est agréée et réglementée par la Financial Conduct Authority pour la distribution de produits et services financiers réglementés. La Française AM International a conclu un accord avec Alger Management Ltd l'autorisant à distribuer les produits de Fred Alger Management Inc. en Europe.